RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE PONTOISE - NEUILLY EN VEXIN

CM 2021-06

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021,
Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la salle polyvalente, sous la présidence de MME Daisy DESLANDES, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Daisy DESLANDES, Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Marion LIPAROTTI,
MM. : Philippe CAPRON, Antonio DA COSTA, Michel JAMET, Frédéric MARCHAND, Jérôme OLIVIER, Benoît COQUILLARD

Absente : Laurence ROCHAS qui a donné pouvoir à Jérôme OLIVIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er FEVRIER 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler ses observations sur le procès-verbal du 1er février 2021. Aucune observation n'étant formulée, Madame le Maire le soumet au vote. Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif communal et du compte de gestion du trésorier, ce compte de gestion étant conforme à la situation des comptes tenus en mairie,
Le conseil municipal, en l'absence de madame le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve et en conséquence décide de l'approuver.

Délibération nr 2021-03

CM 2021-07

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

J. Olivier explique le compte aux élus.
Les membres du conseil, en l'absence de madame le maire, à l'unanimité :

- Statuant sur le compte administratif de la commune
- Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice considéré,
- Notent la concordance de ces comptes tant en dépenses qu'en recettes,
- Approuvent à l'unanimité ce compte

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice	139 662.60€
Dépenses de l'exercice	143 003.60€
Résultat de l'exercice	- 3 341.00€
Report exercice N-1	100 239.27€
Résultat de clôture	**96 898.27€**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice	30 468.52€
Dépenses de l'exercice	11 815.45€
Résultat de l'exercice	18 653.07€
Report exercice N-1	-10 060.35€
Résultat de clôture	**8 592.72€**
EXCEDENT DE CLOTURE	**105 490.99€**

Délibération nr 2021-04

4) APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après approbation des comptes, il est constaté un résultat de clôture de l'exercice 2020 positif tant au niveau de la section investissement que de la section fonctionnement.
En conséquence, il n'y a pas lieu de décider d'une affectation du résultat 2020.
Décision approuvée à l'unanimité.
Délibération nr 2021-05

5) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

J. Olivier présente le budget aux élus.
Après en avoir délibéré, le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité selon les sections ci-dessous :

CM 2021-08

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	225 632 €
Recettes	225 632 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	501 394 €
Recettes	501 394 €

Délibération nr 2021-06

6) VOTE DES 2 TAXES

Actuellement les taux des taxes foncières sont les suivants :
° foncier bâti : 4.84%
° foncier non bâti : 119.41%

Le conseil décide à l'unanimité de conserver ces taux et de ne pas les augmenter pour 2021.

Cependant la loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.
Le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Pour rappel, le taux communal est de 4.84 % et celui du Département est de 17.18 % soit un taux après transfert de la part départementale de 22.02 %.
Le taux de TH étant de nouveau gelé en 2021, le vote de ce taux n'est donc pas nécessaire. Il est maintenu au même niveau que 2019 qui avait été reconduit pour 2020.
Délibération nr 2021-07

7) MODIFICATION DES REPRESENTANTS AUPRES DU SIERC

Le syndicat SIERC comporte actuellement 2 titulaires et 2 suppléants. Ils nous demandent de réduire nos délégués à 1 titulaire et 1 suppléant.
Sont proposés :
° titulaire Antonio Da Costa
° suppléant Frédéric Marchand
Approuvé à l'unanimité
Délibération nr 2021-08

8) DEMANDE DE DETR POUR LES TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL

Notre demande de subvention DSIL ayant été refusée car il a été décidé que ce type de subvention ne concernait pas les petites communes, nous projetons de nous tourner vers une demande de subvention type DETR pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal.
Montant des travaux : 77817.14€ TTC (65 256.35 € HT)
Subvention demandée à hauteur de : 39 153.81€ soit 60 % du montant HT.

Le conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention
Délibération nr 2021-09

9) DEMANDE DE DETR POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE ET DU LOGEMENT

La commune souhaite effectuer des travaux sur l'église et le logement. Il est proposé de déposer une demande de subvention type DETR doit être formulée.

Eglise :
Montant : 1663.80€ TTC (1386.50€ HT)
Subvention demandée : 831.90€ soit 60% du montant HT
Logement :
Montant : 5289.56€ TTC (4808.69€ HT)
Subvention demandée : 2885.21€ soit 60% du montant HT

Le conseil approuve à l'unanimité cette demande de subvention
Délibération nr 2021-10 et 2021-11

10) NOMINATION D'UN REFERENT BOIS ET FORET

La fédération des communes forestières porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité.
M. Philippe Capron se propose pour cette fonction.
Le conseil approuve à l'unanimité cette nomination.

11) CHARTE PNR

Pour info : le PNR travaille sur l'ensemble des communes du Vexin à l'évaluation des périmètres potentiellement à bâtir pour les années futures, en respectant les PLU mis en place par les dits communes.

CM 2021-10

12) QUESTIONS DIVERSES

- Il serait judicieux de rappeler aux administrés l'interdiction de brûlage. En effet, il semblerait que certaines personnes brûlent des déchets tels cartons, plastiques dans leur propriété ; en outre, la société qui s'occupe de l'entretien paysager du village nous a remonté qu'il y avait beaucoup de crottes de chien dans le village, et plus particulièrement aux abords de l'église ; il est rappelé que plusieurs messages ont été rédigés sur ce sujet sur l'application Illiwap ;
- redondance du problème de vitesse excessive dans la grande rue ; plusieurs pistes en attendant d'éventuels travaux : radar pédagogique, rajout d'un passage piéton et remise en peinture des existants ;
- notre projet participatif a été accepté. Merci à tous ceux qui ont voté pour ce projet. Une subvention sera accordée par la Région Ile-de-France à hauteur de 80% du projet pour l'acquisition d'un composteur et d'un récupérateur d'eau qui seront installés dans le cimetière afin de réduire les déchets verts, ainsi que d'un broyeur qui sera mis à disposition des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Relevé des délibérations

- 2021-03 délibération d'approbation du compte de gestion
- 2021-04 délibération d'approbation du compte administratif
- 2021-05 délibération d'approbation de l'affectation du résultat
- 2021-06 délibération d'approbation du budget primitif 2021
- 2021-07 délibération du vote des taxes foncières
- 2021-08 délibération modificative du nombre de représentant auprès du SIERC
- 2021-09 délibération de DETR pour la rénovation du bâtiment municipal
- 2021-10 délibération de DETR pour les travaux de l'église
- 2021-11 délibération de DETR pour les travaux logement

Etat de présence

Daisy DESLANDES

Martine GERBER

Marion LIPAROTI

Snezana MALBRANQUE

Laurence ROCHAS

Benoît COQUILLARD

Pouvoir à J. Olivier

Philippe CAPRON

Antonio DA COSTA

Michel JAMET

Frédéric MARCHAND

Jérôme OLIVIER